



Campagne 2015 de collecte de pneus de couverture de silo **Modalités pratiques**

De nombreux agriculteurs possèdent des stocks de pneus usés qu'ils ont utilisés pour la couverture de silos, dont ils n'ont plus l'utilité et dont il est difficile de se débarrasser. Ces pneus sont parfois stockés dans des conditions non adaptées et génératrices d'effets néfastes sur l'environnement.

BEP Environnement (Intercommunale de gestion des déchets ménagers en Province de Namur), en collaboration avec la **PROVINCE DE NAMUR** et l'asbl **RECYTYRE** (organisme de gestion des pneus usés en Belgique), leur propose de participer à la campagne de collecte des pneus de silos qui se tiendra du **15 octobre au 1^{er} décembre 2015**.

Cette campagne, partiellement financée par la Province de Namur et RECYTYRE, permettra aux agriculteurs de se débarrasser de leurs pneus usés, de manière légale et à faible coût. Ce service est réservé uniquement aux **pneus « déjantés » de tourisme (voitures), vidés de tout corps étrangers tels que ferrailles, terre, gravier, ciment, ...**

Un maximum de 500 pneus sera accepté par exploitation.

Il est important de noter que cette campagne sera **la dernière financée partiellement par Recytyre**.

4 sites sur la Province de Namur seront accessibles aux agriculteurs pour déposer leurs pneus :

Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site : Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site : Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site : Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site : Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)
Heures d'ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30
du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Qui peut bénéficier de cette action?

Les exploitations agricoles implantées dans une des communes affiliées à BEP Environnement remplissant au moins une des conditions suivantes :

- avoir cessé son activité;
- avoir réduit son activité et disposer d'au maximum 50 têtes de bétail;

- avoir réduit sa production de fourrage;
- avoir modifié sa méthode de stockage des fourrages ensilés.

A quel prix ?

Le montant à prendre en charge par l'agriculteur est de **0,70 €/pneu TVAC**.

La procédure

Vous avez des pneus de silo dont vous désirez vous défaire et vous pensez pouvoir bénéficier de cette action?

Vous êtes en possession du **formulaire de participation**, retournez-le dûment complété à :

- **BEP Environnement**, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe ;
- ou à Madame Catherine Saintenoy par fax 081/718.250 ou par mail csi@bep.be

Vous n'êtes pas en possession du **formulaire de participation**, demandez-le à Madame Catherine Saintenoy (tél : 081/718.211 - fax 081/718.250 - mail csi@bep.be) et retournez-le tel que précisé ci-dessus.

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous et après prépaiement (selon le nombre de pneus renseignés), vous recevrez une confirmation et des instructions pour le déversement de vos pneus sur un de nos sites d'exploitation.

Pour une bonne organisation des apports, les inscriptions seront clôturées quinze jours avant la fin de la campagne, soit le 17 novembre 2015.